

MAIRIE de FONTAINES

SAONE ET LOIRE

République française

Envoyé en préfecture le 06/09/2024
Reçu en préfecture le 06/09/2024
Publié le
ID : 071-217102029-20240903-DE2024_93-DE

EXTRAIT
des **DELIBERATIONS**
du **CONSEIL MUNICIPAL**

.SEANCE du 3 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, et le trois septembre, à 18 heures 30,
Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nelly MEUNIER-CHANUT, Maire.

Nombre de membres :

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 17

Date de convocation 30 août 2024

Présents : Bénédicte BOURGEON, Joël DEMULE, Philippe GELIN, Carine PLUMIER, Guy BUGAUD, Michel BAYLE
Isabelle BON, Ophélie GOULEY Sébastien GUILLOT, Alain BOURGEON, Michel BONNOT, Muriel RUSTAND, Jean-Yves CHARLES

Absents excusés avec procuration : Dominique FONGARNAND à Sébastien GUILLOT, Mylène PLANKO à Bénédicte BOURGEON, Géraldine SARRON à Joël DEMULE

Absents excusés: Valentin CADEL

Absent : Jean-Claude BOS

Secrétaire de séance : Michel BAYLE

Rapporteur : Nelly MEUNIER-CHANUT

N° DE2024-93

Objet : Signature d'un bail professionnel entre la Commune de Fontaines et la Docteure Farah TEBIB pour la location de locaux communaux situés 2 rue du Parc à Fontaines

Madame le Maire fait part qu'en attente de la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire, il est envisagé de louer à titre temporaire des locaux situés 2 rue du Parc (au sein de l'ancienne Maison de l'enfance) afin de permettre l'installation de 5 cabinets médicaux (au maximum).

Cette proposition fait suite à la demande de professionnels de santé, qui ont manifesté la volonté de rejoindre l'Association « Fontaines Santé 71 ».

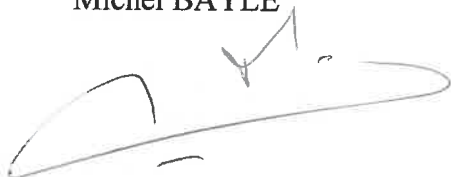
Madame le Maire informe du début de l'activité professionnelle du Docteur Farah TEBIB dans ces locaux à compter du 16 septembre prochain.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer le bail professionnel entre la Commune de Fontaines et la Docteur Farah TEBIB fixant les modalités de la location de locaux communaux, (ex « Maison de l'Enfance ») situés 2 rue du Parc à Fontaines, et tout document à intervenir concernant cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.
Pour copie conforme.

Le Secrétaire
Michel BAYLE



Le Maire
Nelly MEUNIER-CHANUT

